

Projet Urbain - Aménagement du secteur Est bisontin - Quartier des Planches - Vieilley - Montarmots

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre du développement urbain de l'Est bisontin et en complément de l'ensemble des actions menées dans le secteur de l'habitat social de Palente - Les Orchamps, il est proposé d'engager une réflexion sur de nouvelles zones d'aménagement permises par le POS Nord récemment révisé.

Cela concerne un vaste secteur d'environ 80 ha compris entre les quartiers du Cimetière de Saint-Claude, des Montarmots, de la Combe Saragosse, des Relançons, de la Forêt de Chailluz, des Planches, Vieilley et de Palente.

L'étude permettra d'établir un schéma d'organisation d'ensemble de cet important quartier où devra être formalisé un développement harmonieux de l'urbanisation de l'habitat, sous diverses formes (petits collectifs, individuels groupés, individuels) et de zones d'activités artisanales.

A partir de ce schéma, il conviendra de dégager par des études de faisabilité une ou plusieurs zones opérationnelles afin d'aboutir au début de l'année 1996 au lancement d'une Zone d'Aménagement Concerté.

C'est donc une première phase de la réflexion d'aménagement qui est proposée avant d'engager les procédures de ZAC et de réalisation du projet.

Le contenu de cette première phase d'étude se résume ainsi :

1. établir un schéma directeur d'aménagement et de développement en zone d'habitat et d'activités sur l'ensemble du périmètre défini ci-dessus,
2. proposer des études de faisabilité de zones opérationnelles à l'intérieur de ce secteur de réflexion.

La réflexion devra prendre tout particulièrement en compte :

- les problèmes fonciers,
- les problèmes géologiques,
- les problèmes de déplacements (voitures, bus, piétons, cycles),
- les problèmes d'accès au boulevard Blum et la liaison avec la future voie de desserte et de contournement dans la partie Est de la commune,
- les liaisons avec la forêt de Chailluz,
- les capacités des équipements scolaires,
- les problèmes de réseaux publics (eau, assainissement, électricité, etc.).

Pour mener ces études, il est proposé de faire appel à un prestataire extérieur avec une mission pluridisciplinaire (architecte, urbaniste, paysagiste, économiste de l'aménagement, etc.).

Le coût approximatif de cette prestation est évalué à 600 KF.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le lancement des études d'aménagement du secteur Est,
- d'autoriser M. le Maire à lancer les consultations pour rechercher le (ou les) partenaire(s) extérieur(s),
- d'autoriser M. le Maire après avis de la commission d'appel d'offres à signer les marchés d'études et à engager les dépenses dans la limite des crédits votés,
- d'autoriser l'inscription des crédits nécessaires aux budgets 1995 et suivants, au chapitre 908.0/132.00501.30100.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions du Rapporteur.